

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 17 mai 2016 à 20h00, pour prendre en considération le sujet suivant :

- **Adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de voirie sur le chemin de la Grosse-Ile.**
- **Résolution pour la réalisation de travaux d'amélioration dans le cadre du programme « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Martin Samson.

Règlement décrétant un emprunt pour des travaux de voirie sur le chemin de la Grosse-Ile.

Les membres du conseil étudient l'estimé des travaux préparé par Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, lequel estimé accompagne le projet de règlement d'emprunt. Suite à l'étude de l'estimé des travaux, certains changements sont suggérés par les membres du conseil, soient :

- Vérification du ponceau B2007, afin de valider si une insertion est nécessaire comme prévue à l'estimé, alors que ce ponceau a été installé il y a environ 15 ans, et que la durée de vie d'un ponceau est d'environ 40 ans.
- Vérification de l'emplacement du ponceau B2009.
- Vérifier la possibilité de remplacer le ponceau B2010 et d'enlever le ponceau B2011. Le contraire est prévu à l'estimé. Si possible, déplacer le ponceau B2010 d'environ 50 pieds vers l'Est.
- Vérifier la possibilité de remplacer les ponceaux B2013, B2015, au lieu de procéder à l'enlèvement.
- Vérifier la possibilité de procéder à l'enlèvement des ponceaux B2014 et B2016, au lieu de les remplacer.

Que cette liste de changements soit transmise à Mme Gagnon-Gagné, afin de déterminer si ces derniers sont réalisables, et apporter les modifications requises à l'estimé, s'il y a lieu.

Pour ces raisons, l'adoption du projet de règlement d'emprunt pour les travaux de voirie sur le chemin de la Grosse-Ile, est reporté à une prochaine séance.

Résolution pour la réalisation de travaux d'amélioration dans le cadre du programme « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).
Ce point est également reporté à une prochaine séance, pour les mêmes raisons que ceux évoqués au point précédent.

Résolution : 2016-146
Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier